



# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

(Articles L. 2121-15)

L'an deux mille vingt-deux,

Le : seize decembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme FOUCHER Juanita, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 8 décembre 2022

**Présents :** M. FREULON Arnaud, Mme BRUNET Françoise, M. MEIGNAN Antoine, Mme BOSSÉ Valérie, M. BOURGEAU Philippe, M. PLEURMEAU Jean-Lou, M. FERTUN Bernard, M. FERRON Patrick, Mme PITON Marylaine, M. HUNAULT Marco.

**Absents excusés :** M. BAUDET Bruno a donné pouvoir à M. MEIGNAN Antoine et Mme LE GLAUNEC Sophie a donné pouvoir à M. HUNAULT Marco.

**Secrétaire de séance :** M. FREULON Arnaud

### ➤ DELIBERATIONS

#### ☐ APPEL D'OFFRES travaux logement 9 Bis Place de la Mairie - Retour analyse de l'économiste

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 22/09/2022 et publié le 27/09/2022 dans Ouest-France, Le Courrier de l'Ouest et sur la Centrale des marchés.

Vu les offres reçues :

RECAPITULATIF	ESTIMATIFS HT	ENTREPRISES	OFFRES
Lot 1 Démolition/Maçonnerie	24 619,25 €	SOMBAT	40 000,00 €
Lot 2 Charpente	6 807,00 €	/	
Lot 3 Couverture /Zinguerie	9 300,00 €	DENIAUD COUVERTURE	18 038,94 €
Lot 4 Menuiseries Extérieures	12 080,04 €	AG COMMERCE ET SERVICES	11 429,90 €
Lot 5 Menuiseries intérieures	6 494,00 €	AG COMMERCE ET SERVICES	6 864,84 €
Lot 6 Cloisons/doublage	29 925,34 €	SARL BORJON PIRON	50 306,00 €
Lot 7 Revêtements carrelés	6 523,97 €	GUILLOT CARRELAGE	5 350,53 €
Lot 8 Peinture	13 038,93 €	ENTREPRISE BASSET	14 031,00 €
Lot 9 Electricité	8 725,00 €	/	
Lot 10 Plomberie chauffage	11 104,00 €	ATCS	18 000,00 €

Vu l'avis de la Commission patrimoine bâti et non bâti

Vu l'avis de l'architecte et de l'économiste

Considérant qu'aucune offre n'a été faite pour les lots 2 et 9

Considérant que les offres présentées ci-dessous excèdent les crédits budgétaires alloués au marché,

LOTS DU PROGRAMME	ENTREPRISES	ECARTS AVEC ESTIMATIFS
Lot 1 Démolition/Maçonnerie	SOMBAT Sas 49243 AVRILLE	+62,50%
Lot 3 Couverture /Zinguerie	DENIAUD Sarl COUVERTURE 49130 ST GEMMES SUR LOIRE	+94,0%
Lot 6 Cloisons/doublage	SARL BORJON PIRON 49800 TRELAZE	+68,1%
Lot 10 Plomberie chauffage	ATCS 49800 TRELAZE	+62,1%

Considérant que les offres présentées ci-dessous peuvent faire l'objet d'une négociation conformément au règlement de consultation,

LOTS DU PROGRAMME	ENTREPRISES	NÉGOCIATION
Lot 5 Menuiseries intérieures	AG COMMERCE ET SERVICES Champigné 49330 LES HAUTS D'ANJOU	X
Lot 8 Peinture	Entreprise BASSET 49125 TIERCE	X

Considérant que les offres présentées ci-dessous peuvent être acceptées,

LOTS DU PROGRAMME	ENTREPRISES	OFFRES HT
Lot 4 Menuiseries Extérieures	AG COMMERCE ET SERVICES Champigné 49330 LES HAUTS D'ANJOU	11 429,90 €
Lot 7 Revêtements carrelés	GUILLOT CARRELAGE CORNE 49630 LOIRE AUTHION	5 350,53 €

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'attribuer les marchés :

Le Lot 4 Menuiseries Extérieures à AG COMMERCE ET SERVICES Champigné 49330 LES HAUTS D'ANJOU

Le Lot 7 Revêtements carrelés à GUILLOT CARRELAGE CORNE 49630 LOIRE AUTHION

Et d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés de travaux.

- **DECIDE** de procéder à une négociation avec toutes les entreprises ayant déposé une offre pour le Lot n° 5 Menuiseries intérieures et le lot 8 Peinture, conformément au règlement de consultation

- **DECLARE** infructueux :

⇒ Les lots 2 et 9 pour lesquels aucune offre n'a été reçue

LOTS DU PROGRAMME	ENTREPRISES
Lot 2 Charpente	Absence d'offre
Lot 9 Electricité	Absence d'offre

⇒ Le lot 1 Démolition/Maçonnerie, le lot 3 Couverture/zinguerie, le lot 6 Cloison/doublage et le lot 10 Plomberie chauffage, les offres sont inacceptables, elles excèdent les crédits alloués aux marchés.

LOTS DU PROGRAMME	ENTREPRISES	ECARTS AV ESTIMATI
Lot 1 Démolition/Maçonnerie	SOMBAT Sas 49243 AVRILLE	+62,50%
Lot 3 Couverture /Zinguerie	DENIAUD Sarl COUVERTURE 49130 ST GEMMES SUR LO	+94,0%
Lot 6 Cloisons/doublage	SARL BORJON PIRON 49800 TRELAZE	+68,1%
Lot 10 Plomberie chauffage	ATCS 49800 TRELAZE	+62,1%

Et autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Une nouvelle procédure adaptée sera relancée pour le Lot 1 Démolition/Maçonnerie, le Lot 2 Charpente, le Lot 3 Couverture /Zinguerie, le Lot 6 Cloisons/doublage, le Lot 9 Electricité et le Lot 10 Plomberie chauffage.

## AMORTISSEMENTS MISE A JOUR DES CADENCEMENTS

Madame le Maire rappelle que la commune pratique l'amortissement de ses immobilisations depuis 1995. Elle précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Madame le Maire précise que :

- les règles de gestion des amortissements restent inchangées et continuent de s'appliquer en M57 ;
- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante ;

L'assemblée délibérante peut fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

En conclusion, Madame le maire propose les durées d'amortissements suivantes :

TABLEAU DES DUREES D'AMORTISSEMENT

Libellé	Compte	Durée d'amortissement	Exemples de dépenses	Compte d'amortissement associé
<b>Immobilisation de faible valeur (Montant unitaire inférieur à 500 €), annuité unique</b>				
Frais d'études, d'élaboration, de modifications et révisions des documents d'urbanisme	202	10	Frais documents d'urbanisme	2802
Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	203	2	Etudes visant à la réalisation de travaux d'investissement	2803
Subventions d'équipement - GFP- Biens mobiliers, Matériel, Etudes	204xxx1	15	Fonds de concours	2804xxx1
Subventions d'équipement - Divers - Biens mobiliers, Matériel, Etudes	204xx1	15	Eclairage public, Rénovation,	2804xx1
Attributions de compensation d'investissement	2046	5	Attributions de compensation versées à la CCVA	28046
Agencements et aménagements de terrains	212	15	Plan gestion peupleraie, Arbustes végétaux	2812
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2135	10	Placards, extincteurs, borne, portail, organigramme	28135
Installations de voirie	2152	20	Potelets	28152
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2156	10	Poteaux d'incendie	28156
Matériel et outillage technique	2157	10	Barrières, Panneaux, Signalétique	28157
Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	10	Tables, Pompes, Buts	28158
Matériel informatique	2183	5	Ordinateurs,	28183
Matériel de bureau et mobilier	2184	10	Bureaux, Mobilier classe	28184
Autres	2188	10	Matériel de cuisine	28188

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les durées d'amortissement du tableau ci-dessus pour les budgets de la commune relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Convention lire et faire lire 2023/2026 pour 4 ans

Madame BRUNET Françoise, Maire adjoint informe le Conseil que l'action « Lire et Faire Lire » est inscrite dans le cadre de la politique éducative territoriale de l'école publique Paul GAUGUIN.

Elle dépose sur le bureau la convention pluri annuelle 2023 - 2026 devant intervenir entre la Fédération des Œuvres Laïques, l'Union Départementale des Associations Familiales du Maine et Loire, les Associations coordinatrices de l'association « Lire et faire lire » dans le Maine et Loire et la commune.

Le coût total par structure éducative s'élève à 100 € pour une intervention par semaine au cours de l'année scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE Mme le Maire ou un des Adjointes à signer la convention pluri annuelle 2023 – 2026 pour l'action Lire et Faire Lire.

DECIDE de verser chaque année 100 euros à l'association coordinatrice, la F.O.L. 49.

## **CCVHA Rapport sur le Prix et la Qualité du Service SPANC 2021**

---

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2224-5 ;

VU la délibération de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, adoptant le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2021 ;

Considérant qu'en vertu de l'article D.2224-3 du Code général des Collectivités territoriales, les Communes membres de la Communauté de Communes doivent présenter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif à leur conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ;

ENTENDU l'exposé de M. MEIGNAN Antoine Maire Adjoint, rapporteur,

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2021 (RPQS-ANC) de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.

## ➤ **COMMISSIONS COMMUNALES**

---

### **PATRIMOINE BATI**

#### **GESTION DU CIMETIERE**

---

M. FREULON Arnaud Maire adjoint informe le Conseil que la commission souhaite retenir l'offre du Groupe ELABOR pour l'assistance à la gestion du cimetière. Le devis s'élève à 6 360.96 € TTC. Le projet sera proposé au budget 2023.

### **ENVIRONNEMENT-CADRE DE VIE (ECDV)**

#### **Compte rendu réunion avec le Département le 1<sup>er</sup> décembre**

---

M. MEIGNAN Maire Adjoint présente au Conseil les différents sujets abordés avec les représentants du Département.

-D170 retrait des poubelles en bordure de voie, la Commune devra demander au Département la suppression des espaces d'arrêt.

-D108 Le département va lancer une étude pour vérifier la dangerosité de la route.

- Des tests de vitesse seront réalisés : rue Neuve, rue de la Perrière, rue des Noirettes et rue des écoles.

-Les services du Département pourraient se charger de la mise à jour du projet d'aménagement des rues en centre bourg.

- Le Déplacement de l'arrêt de bus

Il précise qu'un retour sur les sujets abordés est prévu en mai 2023.

#### **L'adressage**

---

Les vérifications ne sont pas achevées. Le groupe de travail se réunira en janvier

Le sujet sera à l'ordre du jour de la réunion du Conseil du 17 février 2023.

### **VIE ASSOCIATIVE COMMUNICATION TOURISME ANIMATIONS (VACoTA)**

#### **Compte rendu réunion des Associations sur les échanges et le prêt de matériel**

---

Mme BOSSE Valérie conseillère municipal précise au Conseil que la Commission accepte d'accompagner les associations dans cette démarche.

#### **Bilan marché de Noël**

---

Mme BOSSE Valérie conseillère municipal informe le Conseil que l'édition 2022 a été positive.

### **ENFANCE JEUNESSE**

#### **Compte rendu Visite de l'école par les DDEN le 2 décembre**

---

Mme BRUNET Françoise Maire Adjoint donne un compte rendu de la visite des délégués départementaux de l'Education nationale dans l'école. Cette visite approfondie est l'occasion pour les délégués de vérifier des remarques et réclamations faites en conseil d'école par les enseignants, les

parents, pour les apprécier, les appuyer, les élargir ou les modérer. Au cours de la visite, il n'a pas été signalé de problèmes particuliers.

## **CCAS**

### **Revue « au fil des mots.... » n° 3 à distribuer**

---

M. PLEURMEAU Jean-Lou Délégué de l'action social, interroge les Conseiller, qu'est-ce qu'on fait de cet outil ? Trop tôt pour se prononcer, une décision sera prise après la lecture de ce dernier numéro.

### **Coupures d'électricité**

---

M. PLEURMEAU Jean-Lou Délégué de l'action social informe le Conseil qu'un flyer destiné aux patients à haut risque vital, pour qu'ils soient informés en cas de coupure d'électricité est à distribuer avec la revue « au fil des mots... »

## **➤ DIVERS**

---

### **Cybersécurité, présentation de l'offre d'e-collectivités**

---

Le syndicat mixte e-Collectivités accompagne les collectivités territoriales sur la thématique de la cybersécurité. En partenariat avec l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI), e-Collectivités a conçu des packs cybersécurité à destination des collectivités territoriales pour nous permettre de sécuriser nos systèmes d'information et nos données de manière simple et efficace à des coûts attractifs et subventionnés par l'ANSSI.

A ce jour en mairie, il n'y a qu'une sécurité très limitée et presque inexistante. Les packs proposés comprennent des solutions (protection de messagerie, protection des PC et serveurs, sauvegarde externalisée, sécurisation des accès, sensibilisation des utilisateurs, gestionnaire de mots de passe) mais aussi une mini-analyse de risques, le déploiement des solutions et l'accompagnement dans le temps sur le sujet de la cybersécurité.

La proposition ci-dessous regroupe toutes les solutions et se décompose comme suit :

- Une partie abonnement : 963€HT – 330€ subvention = 633€ HT/3 ans > 759.60€ TTC/ 3 ans > 253.20 €TTC/an
- Une partie déploiement et analyse : 450€ HT > 540€ TTC à l'installation uniquement (1<sup>ère</sup> année)

Détail important c'est que l'ANSII ne subventionne les communes que si l'on s'engage sur 3 ans.

Le Conseil Municipal accepte l'offre d'e-Collectivités

### **Proposition calendrier du conseil 2023**

---

Le calendrier est validé par le Conseil Municipal

### **Vœux du Conseil Municipal 6 Janvier à 18h30 - Préparation**

---

Mme le Maire : Le mot d'accueil avec les objectifs de la rencontre, présentation des commissions municipales.

Chaque commission va exposer sur cartons ou grilles les sujets et dossiers dont elle a la charge.

L'invitation sera distribuée aux Juvardeillais en même temps que la revue « Au fil des Mots ,... ».

### **Droit de préemption urbain – Parcelle cadastrées section E n°89, n°90 et n°888 « 1 Ruelle du Batelier »**

---

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer le droit de préemption sur les parcelles cadastrées section E n° 89, n° 90 et n° 888 sises 1 ruelle du Batelier.

### **Propositions culturelles pour 2023 de M. HUNAUT Marco**

---

- Expo : « Arbres remarquables » le long du mur d'enceinte 4 Place des Amandiers
- 40<sup>ème</sup> Journées européennes du patrimoine « L'église et ses abords » Inscrire le lieu patrimonial en ligne sur OpenAgenda Pays de la Loire en mai ou juin 2023

- Thème d'histoire abordé dans chaque bulletin municipal ?  
Le Conseil municipal valide les manifestations culturelles proposées

## ➤ **CCVHA REUNIONS**

---

M. FREULON Arnaud Maire Adjoint donne un compte rendu de la réunion du Conseil communautaire

M. MEIGNAN Antoine Maire Adjoint informe le Conseil que la plantation de haies bocagères sur la parcelle « Les Chiconnelles » sera réalisée le 11 janvier prochain par l'association EDEN et les ados de l'accueil de loisirs de la CCVHA

M. HUNAUT Marco Conseiller municipal donne un compte rendu de La réunion de la SCIC Bois & Energie.

M. HUNAUT Marco Conseiller municipal donne un compte rendu de La réunion territoriale du SIEM.

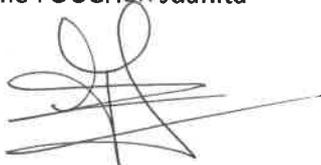
M. FERRON Patrick Conseiller municipal donne un compte rendu de La réunion du comité des 3RD'Anjou sur le vote du budget. Il précise que la redevance pour la collecte des déchets va augmenter de 7 % en 2023.

M. FERRON Patrick Conseiller municipal propose que le film sur les BVA soit projeté lors de la soirée des vœux du Conseil Municipal.

La prochaine réunion est prévue le vendredi 20 janvier 2023 à 20h30.

A JUVARDEIL, le 16 décembre 2022

Le Maire,  
Mme FOUCHER Juanita



Le secrétaire,  
M. FREULON Arnaud

